

## **Prise d'empreintes digitales et prélèvements d'ADN, des mesures pour contrer la propagation**

En raison de la situation qu'entraîne la COVID-19 et en complémentarité aux mesures qui ont été annoncées et mises en place, le Centre de contrôle des mesures d'urgence vous informe des mesures additionnelles qui ont été mises en place relativement à la prise d'empreintes digitales et aux prélèvements d'ADN.

### **SUSPENSION DE TOUTES LES PRISES D'EMPREINTES ET LES PRÉLÈVEMENTS D'ADN**

Pour la protection de ses membres et pour le bon fonctionnement des équipements, la Sûreté du Québec suspend toutes prises d'empreintes et prélèvement d'ADN.

### **DATE DES PRISES D'EMPREINTES DÉJÀ AU CALENDRIER**

Les dates des prises d'empreintes déjà inscrites au calendrier devront être reportées. Une nouvelle date devra être fixée dans un horizon de deux mois et ajustée selon la situation au Québec. De plus, nous vous invitons à transmettre un document au citoyen lui confirmant ce report (par exemple, le formulaire SQ-463-592).

Par conséquent, un suivi devra être fait dans le calendrier utilisé pour le bertillonnage dans chaque Centre de services de votre MRC.

### **PRÉLÈVEMENTS D'ADN**

Dans le même ordre d'idées, les prélèvements d'ADN devront également être repoussés pour une période raisonnable, en fonction de la date d'expiration de l'ordonnance de prélèvement ou selon l'évolution de la situation au Québec. Vous pourrez en tout temps communiquer avec le Module de la coordination provinciale en empreintes génétiques par courriel afin d'être informés sur le report des délais d'exécution de l'ordonnance ADN au [adn@surete.qc.ca](mailto:adn@surete.qc.ca) ou par téléphone au 514 596-3214.